

Union des Centrales Suisses d'Electricité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association Suisse des Electriciens, de l'Association des Entreprises électriques suisses**

Band (Jahr): **80 (1989)**

Heft 14: **Assemblées annuelles de l'ASE et de l'UCS**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Invitation à la 98^e Assemblée générale (ordinaire) de l'UCS

Samedi 2 septembre 1989, 9 h 30, à la Salle des congrès, Congress-Center-Casino (CCCI), à

Interlaken

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs et du secrétaire de l'assemblée
2. Procès-verbal de la 97^e Assemblée générale du 26 août 1988 à Zurich
3. Rapport du Comité et de la Section des achats sur l'exercice 1988
4. Présentation des comptes:
 - a) Comptes de l'UCS pour l'exercice 1988
 - b) Comptes de la Section des achats pour l'exercice 1988
 - c) Rapport des contrôleurs des comptes
 - d) Décharge au Comité
5. Fixation du montant de l'unité de cotisation pour les cotisations de l'année 1990
6. Budget de l'UCS pour l'exercice 1990; budget de la Section des achats pour l'exercice 1990
7. Elections statutaires
 - a) Election de cinq membres du Comité
 - b) Election de deux contrôleurs des comptes et de leurs suppléants
8. Lieu de la prochaine Assemblée générale
9. Divers; propositions des membres (art. 7 des statuts)

Pour le Comité de l'UCS

Le président:	Le directeur:
<i>J.-J. Martin</i>	<i>M. Breu</i>

Remarque concernant l'exercice du droit de vote: Conformément à l'art. 9 des statuts, chaque membre dispose au minimum d'une et au maximum de douze voix. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre, muni d'une procuration. Un membre ne peut cependant pas représenter plus de cinq autres membres. Le représentant désigné par l'entreprise est prié de retirer la carte de vote à l'entrée de la salle.

Propositions du Comité à l'Assemblée générale du 2 septembre 1989 à Interlaken

N° 2: Procès-verbal de la 97^e Assemblée générale du 26 août 1988 à Zurich

Approbation du procès-verbal (Bulletin ASE/UCS, 1988, N° 20).

N° 3: Rapports du Comité et de la Section des achats sur l'exercice 1988

a) Approbation du rapport du Comité sur l'exercice 1988 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

b) Approbation du rapport de la Section des achats sur l'exercice 1988 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

N° 4: Présentation des comptes

a) Comptes de l'UCS pour l'exercice 1988

Approbation des comptes de l'UCS pour l'exercice 1988 et du bilan arrêté au 31 décembre 1988 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

b) Comptes de la Section des achats pour l'exercice 1988

Approbation des comptes de la Section des achats pour l'exercice 1988 et du bilan arrêté au 31 décembre 1988 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

c) Rapport des contrôleurs des comptes

Prise de connaissance du rapport des contrôleurs des comptes (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

d) Décharge au Comité

N° 5: Fixation du montant de l'unité de cotisation pour les cotisations de l'année 1990

Fixation du montant de l'unité de cotisation pour l'année 1990, sans changement à fr. 1.30.

N° 6: Budget de l'UCS pour l'exercice 1990; budget de la Section des achats pour l'exercice 1990

a) Approbation du budget de l'UCS pour 1990 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

b) Approbation du budget de la Section des achats pour l'exercice 1990 (Bull. ASE/UCS, 1989, N° 14).

N° 7: Elections statutaires

a) Election de cinq membres du Comité

Le premier mandat de Messieurs J. Peter et A. Zuber et le deuxième mandat de Monsieur M. Schnetzler expirent le jour de l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles et prêts à accepter un renouvellement de leur mandat. Le troisième mandat de Monsieur L.A. Nicolay arrive à son terme lors de cette même assemblée; il n'est plus rééligible. D'autre part, Monsieur L. Ducor met son mandat à disposition.

Le Comité propose de confirmer MM. Peter et Zuber pour un deuxième et M. Schnetzler pour un troisième mandat et d'élire comme nouveaux membres du Comité MM. Andreas Bellwald, directeur Alusuisse/Lonza (secteur énergie) à Viège, et Jacques Rognon, directeur général de l'Electricité Neuchâteloise S.A. (ENSA) à Corcelles.

b) Election de deux contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

Le Comité propose de réélire pour une nouvelle année MM. G. Meylan et P. Niederhauser comme contrôleurs des comptes et MM. E. Maire et M. Schiltknecht comme suppléants.

Compte de pertes et profits de l'UCS pour l'exercice 1988 et budget pour 1990

	Compte d'exploitation		Budget et Unité de cotisation (UC)		
	1987 Fr.	1988 Fr.	1988 UC = 1.30 Fr.	1989 UC = 1.30 Fr.	1990 UC = 1.30 Fr.
1. Produits					
1.1 Cotisations des membres	4 019 894.—	4 085 987.—	3 980 000.—	4 090 000.—	4 180 000.—
1.2 Contribution de tiers	1 165 806.—	1 300 000.—	1 300 000.—	1 400 000.—	1 400 000.—
1.3 Produits des titres	183 267.90	200 011.75	100 000.—	120 000.—	180 000.—
1.4 Rémunération de services	630 000.—	635 000.—	600 000.—	630 000.—	670 000.—
1.5 Divers	22 872.—	8 474.—	20 000.—	10 000.—	10 000.—
1.6 Prélèvement aux fonds de réserve	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
1.7 Total des produits	6 021 839.90	6 229 472.75	6 000 000.—	6 250 000.—	6 440 000.—
2. Charges					
2.1 Frais de personnel	2 418 464.35	2 348 454.15	2 350 000.—	2 520 000.—	2 600 000.—
2.2 Charges locatives	304 166.10	350 512.85	330 000.—	450 000.—	455 000.—
2.3 Frais généraux du secrétariat	530 021.62	512 277.40	400 000.—	485 000.—	520 000.—
2.4 Comité et commissions	127 116.95	105 399.50	110 000.—	120 000.—	120 000.—
2.5 Fête des jubilaires, Assemblée générale et Journées de discussions	133 965.15	189 861.10	120 000.—	130 000.—	155 000.—
2.6 Cotisations à d'autres organisations	200 156.85	167 819.15	200 000.—	200 000.—	180 000.—
2.7 Cours d'instruction	65 035.95	69 606.10	100 000.—	100 000.—	100 000.—
2.8 Bulletin ASE/UCS, Imprimés	(6 490.15)	(48 332.35)	100 000.—	50 000.—	25 000.—
2.9 Relations publiques	1 771 242.70	2 034 070.90	2 000 000.—	2 000 000.—	2 100 000.—
2.10 Impôts	8 122.15	16 108.90	10 000.—	10 000.—	20 000.—
2.11 Divers	255 952.35	116 692.40	150 000.—	150 000.—	150 000.—
2.12 Attribution aux fonds de réserve	200 000.—	350 000.—	130 000.—	35 000.—	15 000.—
2.13 Total des charges	6 007 754.02	6 212 470.10	6 000 000.—	6 250 000.—	6 440 000.—
3. Excédent des produits (des charges)	14 085.88	17 002.65	—.—	—.—	—.—
4. Solde au début de l'année	84 280.82	98 366.70			
5. Solde à la fin de l'année	98 366.70	115 369.35			

Bilan de l'UCS au 31 décembre 1988

	1987 Fr.	1988 Fr.
1. Actif		
1.1 Fonds disponibles	520 141.50	336 817.50
1.2 Titres	4 563 450.—	4 803 450.—
1.3 Débiteurs	556 645.40	948 687.45
1.4 Actif transitoire	43 068.30	137 579.15
1.5 Mobilier et inventaire	1.—	1.—
1.6 Total actif	5 683 306.20	6 226 535.10
2. Passif		
2.1 Créanciers	3 945 848.80	4 516 306.50
2.2 Passif transitoire	614 090.70	219 859.25
2.3 Capital	325 000.—	325 000.—
2.4 Fonds de réserve	700 000.—	1 050 000.—
2.5 Solde reporté	98 366.70	115 369.35
2.6 Total passif	5 683 306.20	6 226 535.10

Rapport annuel de la Section des achats de l'UCS pour l'année 1988

Le développement réjouissant de l'activité économique s'est poursuivi durant cette année. Le secteur des appareils électroménagers en particulier a fait preuve d'une intense vitalité dans notre pays. Ce sont plus spécialement diverses catégories de gros appareils qui ont enregistré des résultats particulièrement favorables. Les appareils à micro-ondes, de même que les cuisinières et fours encastrés, les sècheurs à linge et les lave-vaisselle ont connu la plus forte demande. Les affaires ont connu un développement irrégulier en ce qui concerne les petits appareils ménagers. Ce développement globalement positif du marché est la conséquence de l'offre toujours améliorée. Celle-ci tient non seulement compte des exigences accrues en ce qui concerne la présentation et la simplicité d'utilisation, mais aussi – en permettant d'importantes économies d'énergie – de la conscience écologique amplifiée des consommateurs. Une certaine influence se manifeste du fait que les tendances de la politique énergétique se manifestent de plus en plus contre l'électricité. On semble parfois ignorer le fait que l'électricité représente une énergie favorable à la protection de l'environnement. L'incertitude qui règne actuellement quant à l'avenir du chauffage électrique fait notamment sentir ses répercussions dans le secteur industriel directement concerné.

Les appareils permettant de mesurer la puissance et la consommation d'énergie ont remporté du succès auprès des distributeurs d'électricité, lesquels les mettent à titre de prêt à la disposition de leurs clients, dans le but de contrôler la consommation d'énergie des divers appareils.

Les chiffres d'affaires relatifs à l'huile pour transformateurs et aux articles de prévention contre les accidents se sont inscrits dans le cadre habituel, alors que celui des isolateurs est inférieur au total de l'année précédente.

Des efforts sont actuellement déployés, dans l'intérêt des entreprises, en vue d'intensifier et d'améliorer les contacts que la Commission et ses membres entretiennent avec les fournisseurs.

Une nouvelle négociation a été notamment entreprise avec l'Association des câbleries suisses, au vu de la situation du marché des câbles en Suisse et de la concurrence accrue représentée par les offres de produits de provenance étrangère. Nos membres ont pu ainsi bénéficier d'améliorations sensibles, tout spécialement en ce qui concerne les conditions d'achat des câbles de réseau.

Nous avons également obtenu une normalisation des câbles destinés à l'éclairage public, ce qui ne manquera pas d'avoir une influence bénéfique sur les prix.

L'Inspection fédérale des installations à courant fort a donné finalement son accord aux normes de qualité des tubes polyéthylène utilisés pour la protection des câbles.

Le Groupe de travail pour la numérotation et la limitation de l'assortiment de matériel de réseau collaborera à l'avenir de manière plus étroite avec la Section des achats. Ce groupe va s'efforcer de présenter une conception simplifiée de l'assortiment, de manière à faciliter l'introduction des mutations. Les besoins des entreprises seront largement pris en considération.

Les assemblées régionales 1988 se sont déroulées sous le signe de l'élimination de déchets spéciaux.

L'assemblée groupant les acheteurs des entreprises romandes a eu lieu au Brassus. Outre l'échange habituel d'expériences dans le domaine des achats, deux exposés ont figuré au programme: d'une part, le Service cantonal vaudois des eaux a exprimé sa position en ce qui concerne l'élimination et le recyclage des déchets spéciaux, d'autre part, l'entreprise Cridac a présenté les possibilités techniques existantes. A titre de diversion, la journée s'est terminée par la visite d'une fabrique d'horlogerie.

Les assemblées organisées en Suisse alémanique ont eu lieu à Brugg (AG) et Bienne et ont également eu pour thème l'application de la réglementation relative au transport des déchets spéciaux, avec visites des entreprises Fairtec à Turgi et Sovag à Brugg (BE).

Les assemblées régionales intitulées dès 1989 «Journées de discussion pour des questions d'achats» ont été bien fréquentées en 1988.

La Commission pour la Section des Achats s'est réunie à quatre reprises pour traiter les problèmes courants. En font partie: MM. W. Lüthi, Berne, président, H. Eggenberger, Buchs, H. Frei, St-Gall, M. Furter, Aarau, A. Rime, Bulle, E. Spahr, Zurich, H. Stolz, Bâle, H. Zellweger, Clarrens, et A. Zuber, Frauenfeld. Membre depuis de longues années, M. E. Spahr, chef du département du matériel auprès du Service de l'électricité du canton de Zurich, s'est retiré de la commission par suite de départ à la retraite. Le Comité et la commission le remercient de son travail et de son constant engagement. Pour lui succéder, le Comité a désigné comme nouveau membre de la commission M. E. Fitze, chef des achats du Service de l'électricité du canton de Zurich.

Le Comité de l'UCS et la commission remercient sincèrement les entreprises de leur précieuse collaboration et de leur soutien.

Compte de pertes et profits de la Section des achats pour l'exercice 1988 et budget pour 1990

	Comptes		Budgets		
	1987 Fr.	1988 Fr.	1988 Fr.	1989 Fr.	1990 Fr.
1. Produits					
1.1 Produits des provisions et des titres	186 891.25	204 420.70	195 000.—	200 000.—	200 000.—
2. Charges					
2.1 Frais d'administration, impôts	148 910.60	150 074.55	153 000.—	153 000.—	153 000.—
2.2 Campagnes	11 523.—	19 408.80	32 000.—	27 000.—	22 000.—
2.3 Cat. «Mat. normalisé»/Contribution à l'AGRE	26 729.60	14 069.60	25 000.—	20 000.—	25 000.—
2.4 Attribution aux fonds de réserve		20 000.—			
2.5 Total des charges	187 163.20	203 552.95	210 000.—	200 000.—	200 000.—
3. Excédent des produits (charges)	(271.95)	867.75			
4. Solde au début de l'année	10 739.87	10 467.92			
5. Solde à la fin de l'année	10 467.92	11 335.67			

Bilan de la Section des achats au 31 décembre 1988

	1987 Fr.	1988 Fr.
1. Actif		
1.1 Fonds disponibles, titres, débiteurs	577 446.62	640 324.77
1.2 Actif transitoire	13 100.40	—
1.3 Total actif	590 547.02	640 324.77
2. Passif		
2.1 Passif transitoire	60 079.10	88 989.10
2.2 Capital	150 000.—	150 000.—
2.3 Réserve	190 000.—	190 000.—
2.4 Fonds de réserve spéciaux	180 000.—	200 000.—
2.5 Solde à reporter	10 467.92	11 335.67
2.6 Total passif	590 547.02	640 324.77

Rapport des contrôleurs des comptes à l'Assemblée générale 1989 de l'UCS

Conformément au mandat qui nous a été conféré, nous avons vérifié ce jour les comptes de l'UCS et de la Section des achats, arrêtés au 31 décembre 1988.

Le bilan de l'UCS au 31 décembre 1988 présente des totaux égaux à l'actif comme au passif de fr. 6 226 535.10.

Les produits du compte de pertes et profits 1988 de l'UCS s'élèvent à fr. 6 229 472.75 et les charges à fr. 6 212 470.10, y compris l'attribution de fr. 350 000.— au fonds de réserve. L'excédent des produits s'élève ainsi à fr. 17 002.65. Compte tenu du solde en début d'année, soit fr. 98 366.70, le solde bénéficiaire en fin d'année se monte à fr. 115 369.35.

Le bilan au 31 décembre 1988 de la Section des achats accuse des totaux égaux à l'actif et au passif de fr. 640 324.77. Tenant compte des produits s'élevant à fr. 204 420.70 et des charges, dont le montant atteint fr. 203 552.95, le compte de pertes et profits présente un excédent de recette de fr. 867.75. Tenant compte du solde reporté de l'exercice précédent de fr. 10 467.92, le nouveau solde bénéficiaire en fin d'année se monte à fr. 11 335.67.

Nous avons pu vérifier en outre la situation de fortune présentée dans les deux bilans.

Les comptes de l'UCS et de la Section des achats ont été contrôlés formellement par la S.A. Fiduciaire Suisse. Nous avons pu nous convaincre de l'exactitude et de la valeur de ce contrôle. Nous constatons que les comptes de pertes et profits et les bilans soumis à l'Assemblée générale sont conformes aux comptabilités.

Sur la base de nos vérifications, nous vous proposons d'accepter les comptes et bilans de l'UCS et de la Section des achats pour l'année 1988 et de donner décharge avec remerciements tant au Comité qu'au Secrétariat.

Zurich, le 13 mars 1989

Les contrôleurs des comptes:
G. Meylan P. Niederhauser